



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 6 SEPTEMBRE 2022

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mardi 6 septembre 2022 à 18h21, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Sont absents à cette séance, messieurs les conseillers David Lemelin et Sylvain Cazes.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, Me Geneviève Noël, greffière adjointe, monsieur Pierre-Marc Bruno, directeur adjoint – Aménagement du territoire et du Développement économique et monsieur Yassine Koulouch, conseiller en Aménagement du territoire et Développement économique sont présents.

428-09-22

EMBAUCHE AU POSTE DE CONSEILLÈRE PRINCIPALE EN
RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher, en date du 12 septembre 2022, madame Judith Pommainville à titre d'employée à l'essai au poste de conseillère principale en ressources humaines au Service des ressources humaines, le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.


Le salaire à l'embauche sera celui de l'échelon 2 de la classe 4 du Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-160-00-111.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de question n'a eu lieu.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Geneviève Noël, greffière adjointe